

MAIRIE DE TOMBEBOEUF

Département de Lot-et-Garonne

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de Tombebœuf, convoqué le 25.08.2025, s'est réuni en Mairie le 4 septembre 2025 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Claude MOINET, Maire.

Présents : Mmes BADEROT. MOINET I. Mrs CUNY. DAROT. GUFFROY. MOINET C. NARDI. GOLA T.

Absents Excusés :

Absents : M. PEYRAT

Secrétaire de séance : M. GUFFROY.

Après signature de la feuille de présence, lecture du dernier compte-rendu, Monsieur le Maire ouvre la séance.

1) Délibération pour ester en justice la SMACL par notre expert d'assurés

L'expert de la SMACL, après deux visites du presbytère, refuse de confirmer que l'ouverture de 5 cm des murs provient de la sécheresse reconnue par l'Etat en catastrophe naturelle en 2022.

Face à cet entêtement nous avons pris Mr PONSOLLE comme expert d'assuré. Afin qu'il puisse ester en justice la SMACL nous devons délibérer.

Le conseil municipal désigne le cabinet **DE CHAUVERON VALLERY-RADOT LECOMTE FOUQUIER** 4 rue Brunel 75017 PARIS en qualité d'avocat dans le cadre de la procédure judiciaire que nous allons tenter à l'encontre de la SMACL ASSURANCES suite au sinistre sécheresse ayant affecté l'église communale en 2022. Les honoraires de ce cabinet sont de 360 € TTC de l'heure.

(Abstention 0 – contre 0 -pour 8)

2) Modification des tarifs de location de la salle des fêtes

Face aux prix élevés du gaz et de l'électricité, nous devons revoir les prix de la location de la salle des fêtes.

La location est considérée en hiver du 01/10 au 30/04.

Toutes les associations de Tombebœuf ne payeront plus la location pour leurs manifestations

3 cautions seront demandées :

Une caution de 100 € est demandée à tout locataire pour le nettoyage

Une caution de 100 € est demandée à tout locataire pour le triage

Une caution de 750 € est demandée à tout locataire pour le matériel et la salle

ETE	HIVER
<u>PARTICULIER DE LA COMMUNE</u>	
100 €/jour	150 €/jour
200 € Week end	300 € Week end
<u>PARTICULIER HORS COMMUNE</u>	
150 €/jour	200 €/jour
300 € Week end	400 € Week end

(Abstention 0 – contre 0 -pour 8)

3) Chêne de Tombebœuf

Notre chêne remarquable a subi de gros dégâts lors des fortes rafales en août, toutes les branches étayées ont résisté, mais 2 branches non étayées reposent au sol. L'arbre malgré l'arrachement dû au vent survivra. Par contre nous conseillons de ne plus aller sous la ramure, car le danger persiste.

4) Remplacement Elodie

Elodie LAMI notre aide-ménagère et responsable de la garderie a été victime d'un AVC fin juillet et sa guérison sera longue. Nous avons donc dû la remplacer à l'école. Aussi c'est Coralie BAERROT qui assurera ses fonctions au moins jusqu'à fin novembre.

5) Pétition contre le projet « RENNER ENERGIE3

Une pétition de 14 personnes a été reçue à la Mairie contre le projet « RENNER ENERGIE ». Ce collectif riverain s'oppose à l'implantation de cet espace agro photovoltaïque chez monsieur GOLA Thierry et son fils. Le Conseil Municipal n'a donné qu'un avis favorable au projet, qui poursuit son cours malgré d'énormes risques, vu qu'il n'y a plus moyens de connexions aux réseaux EDF avant 7 ou 10 ans. De plus cet espace a déjà été fortement réduit, et doit permettre de continuer à travailler les terres avec un rendement d'au moins 60 % par rapport à aujourd'hui. Le collectif était présent et sera reçu par le Maire et ses adjoints.

6) Changement de gérant au « Restaurant du Lac »

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à monsieur ALONSO Thierry nouveau gérant du « Restaurant du Lac ». Il fera son ouverture le 16 septembre à midi ; venez nombreux

7) Arrêté contre les dépôts d'ordures sauvage sur la commune.

Suite à la recrudescence de dépôts sauvages d'ordures ménagères, le Conseil Municipal a décidé de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune ; par la création d'un arrêté municipal interdisant le dépôt sauvage de déchets et d'ordures.

(Abstention 0 – contre 0 -**pour 8**)

8) Autoriser monsieur le Maire à poursuivre les occupants du logement n°1 en justice

Malgré la lettre avec AR envoyée le 27/02/2025 demandant aux occupants du logement n°1 quitter les lieux pour le 31.08.2025, ceux-ci sont toujours présents en septembre.

Afin de libérer l'appartement au profit de la Mairie, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à les poursuivre en justice.

(Abstention 0 – contre 0 -**pour 8**)

9) Motion présentée au Conseil Municipal.

Appel à la libération du journaliste lot-et-garonnais, Christophe Gleizes

Le journaliste sportif lot-et-garonnais Christophe Gleizes a été condamné, par le tribunal de Tizi Ouzou, en Algérie, le dimanche 29 juin 2025, à sept années de prison ferme pour "apologie du terrorisme" et "possession de publications dans un but de propagande nuisant à l'intérêt national".

Loin de tout activisme terroriste, c'est pour un article sur le football, missionné par So Foot, qu'il s'est retrouvé en Algérie en mai 2024 afin de réaliser un reportage sur le club « la Jeunesse Sportive de Kabylie » (JSK), Cela fait plus d'un an qu'il est retenu en Algérie, depuis son arrestation le 28 mai 2024.

Christophe Gleizes est accusé d'avoir pris contact et d'avoir donné la parole au responsable du club de football de Tizi Ouzou, également responsable du Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie (MAK), dans le cadre de la préparation de ses reportages sur le club de football de la JSK.

Cette condamnation, menée par un régime autoritaire, est une atteinte disproportionnée à la liberté d'un journaliste français exerçant son métier et se retrouvant au milieu de relations conflictuelles qui le dépassent, entre l'Etat Algérien et la Kabylie, et cela dans un contexte de tensions croissantes avec la France.

Sa famille et son territoire de naissance, le Lot-et-Garonne, sont profondément inquiets au sujet de sa situation.

Cet emprisonnement arbitraire nous rappelle celui de Boualem Sansal, lui aussi victime d'autoritarisme alors qu'il demeure un citoyen français.

Le Conseil Municipal de Tombebœuf s'associe à la démarche portée par la ville d'Agen et l'Association des Maires de Lot-et-Garonne pour voter une motion afin de réclamer la libération de Christophe Gleizes et ainsi alerter le Président de la République, le Premier Ministre et le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la situation d'un lot-et-garonnais, emprisonné injustement par le régime algérien.

(Abstention 0 – contre 0 -pour 8)

DIVERS

- 1) La route du Basset a été réparé et est de nouveau ouverte à la circulation.
- 2) Achat possible de la parcelle du chêne
- 3) L'abri bus de Gardelle a été rénové.
- 4) Nous avons loué la MAM à titre gratuit pendant 1 an pour permettre aux deux nouvelles nounous de préparer et ne pas prendre de retard pour l'accueil des futurs enfants quand elles recevront l'autorisation d'exercer du Conseil Départemental (au plus tard septembre 2026).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.



